DEUX-SEVRES

VILLE DE NIORT



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Conseillers en exercice: 45

SEANCE DU 15 OCTOBRE 2012

Votants: 42

Délibération n° D-2012-503

Convocation du Conseil Municipal : le 09/10/2012

Affichage du Compte-Rendu Sommaire et affichage intégral : le 22/10/2012

Convention de partenariat en matière de gestion des ressources humaines entre la Ville de Niort et le CCAS de Niort

Président:

MADAME GENEVIÈVE GAILLARD

Présents:

Madame Geneviève GAILLARD, Monsieur Pascal DUFORESTEL, Madame Nathalie SEGUIN, Monsieur Amaury BREUILLE, Madame Josiane METAYER, Monsieur Jacques TAPIN, Madame Delphine PAGE, Monsieur Jean-Claude SUREAU, Monsieur Christophe POIRIER, Madame Nicolle GRAVAT, Monsieur Nicolas MARJAULT, Madame Chantal BARRE, Monsieur Jean-Louis SIMON, Madame Pilar BAUDIN, Monsieur Frank MICHEL, Madame Annie COUTUREAU, Monsieur Michel GENDREAU, Monsieur Denis THOMMEROT, Madame Annick DEFAYE, Madame Nicole IZORE, Monsieur Hüseyin YILDIZ, Monsieur Jean-Pierre GAILLARD, Monsieur Bernard JOURDAIN, Monsieur Gérard ZABATTA, Madame Julie BIRET, Madame Dominique BOUTIN-GARCIA, Madame Jacqueline LEFEBVRE, Monsieur Marc THEBAULT, Madame Elsie COLAS, Madame Maryvonne ARDOUIN, Monsieur Aurélien MANSART, Madame Rose-Marie NIETO, Madame Virginie LEONARD, Monsieur Emmanuel GROLLEAU.

Secrétaire de séance : Annie COUTUREAU

Excusés ayant donné pouvoir :

Madame Anne LABBE, ayant donné pouvoir à Monsieur Jean-Louis SIMON, Monsieur Alain PIVETEAU, ayant donné pouvoir à Madame Josiane METAYER, Madame Blanche BAMANA, ayant donné pouvoir à Monsieur Christophe POIRIER, Monsieur Patrick DELAUNAY, ayant donné pouvoir à Madame Delphine PAGE, Madame Gaëlle MANGIN, ayant donné pouvoir à Monsieur Jean-Claude SUREAU, Madame Sylvette RIMBAUD, ayant donné pouvoir à Madame Elsie COLAS, Madame Elisabeth BEAUVAIS, ayant donné pouvoir à Madame Jacqueline LEFEBVRE, Monsieur Jérôme BALOGE, ayant donné pouvoir à Monsieur Marc THEBAULT

Excusés:

Monsieur Alain BAUDIN, Monsieur Guillaume JUIN, Monsieur Michel PAILLEY.

CONSEIL MUNICIPAL DU 15 octobre 2012

Délibération n° D-2012-503

Direction Ressources Humaines

Convention de partenariat en matière de gestion des ressources humaines entre la Ville de Niort et le CCAS de Niort

Monsieur Jean-Louis SIMON, Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs.

Sur proposition de Madame le Maire

Après examen par la commission municipale compétente

La complexité croissante de la gestion des ressources humaines et les contraintes financières de plus en plus fortes sont à l'origine d'une réflexion qui a été conduite depuis un an sur des pistes d'amélioration de la coopération entre la Direction des Ressources Humaines de la Ville et le service Gestion et Développement des Ressources Humaines du CCAS.

Au terme de cette étude, il est apparu que la mutualisation, qui est déjà mise en œuvre dans les domaines informatique et des bâtiments, est la solution qui doit permettre de faire face aux enjeux de la gestion des ressources humaines et de mettre en œuvre, dans les deux administrations et dans des conditions similaires, l'ensemble des activités courantes de gestion des ressources humaines tout en tenant compte des spécificités propres à chaque collectivité.

C'est ainsi qu'un travail commun a été conduit et a recueilli l'avis favorable des membres du Comité Technique Paritaire Ville – CCAS le 9 mai 2012.

La démarche se traduit par un redéploiement des postes selon les besoins identifiés à effectifs constants. Dans ce contexte, il est apparu nécessaire de clarifier et formaliser dans une convention la nature des liens entre le CCAS et la ville.

Cette convention a pour but :

- De définir explicitement le contenu des activités mutualisées et non mutualisées
- De se doter de règles permettant d'assurer la transparence des coûts et une répartition équitable des charges entre la Ville et le CCAS sur la période du 1^{er} octobre au 31 décembre 2012.

Une nouvelle convention sera présentée au Conseil municipal de décembre 2012 pour l'année 2013.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver la convention de partenariat en matière de gestion des ressources humaines entre la Ville de Niort et le CCAS ;
- autoriser Madame le Maire ou l'Adjoint délégué à la signer.

LE CONSEIL ADOPTE

Pour: 42
Contre: 0
Abstention: 0
Non participé: 0
Excusé: 3

Pour Madame le Maire de Niort, **Geneviève GAILLARD** L'Adjoint délégué

Signé

Jean-Louis SIMON